



Pas de raccordement électrique : viabilisation du terrain

Par **bisdee971**, le **08/03/2012** à **15:39**

Bonjour,

Il y a environ 10 mois de cela j'ai hacheté un terrain "viabilisé" à un promoteur. L'acte notarial a été établi en juin 2011. A ce jour il se trouve que le raccordement électrique n'est toujours pas fait car mon coffret n'était pas équipé. Cela fait 3 mois que le constructeur nous a remis nos clés et je n'ai toujours pas l'électricité. EDF me demande un n° de point de livraison pour intervenir mais vu que le raccordement n'a pas été fait en temps et heure. Nous sommes dans l'attente.

Aujourd'hui la maison est tres humide car pas de chauffage, les murs commencent à se fissurer, et la peinture s'écaille ?????

Je voudrais savoir mes droits, sur quels articles me reposer pour obliger le promoteur à faire le raccordement urgent et si possible demander des dommages et intérêts.